

DOSSIER D'INFORMATION MAIRIE



252069152850000160312

free
mobile

OPÉRATEUR : Free Mobile

CODE SITE : 02128_002_01

ADRESSE DU SITE : Chemin rural au-dessus du Cimetière

COMMUNE : 02860 BRUYERES ET MONTBERAULT

DATE : 09/03/2022

free



RÉFÉRENCES ET DESCRIPTIF DU PROJET

OPÉRATEUR :	FREE MOBILE
COMMUNE :	BRUYERES ET MONTBERAULT
NOM DU SITE :	BRUYERES ET MONTB2RAULT
CODE SITE :	02128_002_01
ADRESSE :	Chemin rural au-dessus du Cimetière - 02860 BRUYERES ET MONTBERAULT
TYPE DE SUPPORT :	Pylône autostable
PROJET DE :	Modification substantielle d'une antenne-relais existante
COORDONNÉES GÉOGRAPHIQUES :	X = 696668, Y = 2504100 Longitude : 3.67042723, Latitude : 49.52672801

CONTACT FREE MOBILE

NOM :	Evelyne VANDENBERGHE Responsable des Relations avec les Collectivités Territoriales
E-MAIL :	evandenberghe@free-mobile.fr
ADRESSE :	Free Mobile 16 rue de la Ville l'Évêque 75008 Paris

SOMMAIRE

1. Synthèse et motivation du projet	4
2. Descriptif détaillé du projet et des installations	4
3. Autorisations administratives	6
4. Autorisation d'urbanisme	6
5. Calendrier indicatif du projet	7
6. Adresse et coordonnées de l'emplacement de l'installation	7
7. Plan de situation à l'échelle	8
8. Plan de cadastre	9
9. Photographies du lieu d'implantation et photomontage avant/après	10
10. Déclaration ANFR	13
11. Plans du projet	14
12. Documents pédagogiques élaborés par l'Etat	18
13. Engagements de Free Mobile au titre de la protection et de la santé	18
14. Engagements de Free Mobile au titre de la transparence	19



252049715285000160412

1. Synthèse et motivation du projet

En tant que titulaire de licences 3G, 4G et 5G, Free Mobile est soumis à des obligations nationales qui concernent notamment la couverture de la population, la qualité de service et sa disponibilité, le paiement de redevances, la fourniture de certains services ainsi que **la protection de la santé et de l'environnement**.

Free Mobile est notamment impliquée dans le programme national de résorption des zones blanches ainsi que dans l'ensemble des programmes de couverture ciblée mis en place en partenariat avec les pouvoirs publics et les collectivités locales.

La couverture des territoires en services de communications et services mobiles est adaptée à la réalité des usages et permet aux territoires d'apporter à leurs administrés les moyens de communications indispensables à leur vie personnelle et professionnelle.

Ainsi, **Free Mobile travaille continuellement à répondre aux attentes des abonnés et collectivités et contribuer à l'aménagement numérique des territoires et sa pérennité en anticipant les évolutions des besoins et usages**.

Le déploiement et le fonctionnement des antennes-relais est strictement encadré par la loi. Le spectre de fréquences accessibles par l'opérateur est réglementé et fait l'objet d'autorisations assorties d'obligations réglementaires.

Chaque nouvelle antenne ou modification doit faire l'objet d'une autorisation d'émettre dans une bande de fréquences donnée de la part de l'ANFR avant d'être mise en service. L'ANFR vérifie notamment que les seuils sanitaires d'exposition du public aux rayonnements électromagnétiques sont respectés.

2. Descriptif détaillé du projet et des installations

Descriptif du projet

Dans le cadre du projet décrit dans ce dossier, Free Mobile projette l'installation d'une antenne relais émettant sur les bandes de fréquences 700/900/1800/2100/2600/3500Mhz pour contribuer à la couverture de votre commune en 3G, 4G et 5G.

Ce projet consiste à installer 6 antennes et 2 paraboles Iliad sur le pylône à construire par Orange de 36 mètres situé chemin rural au-dessus de cimetière à Bruyères et Montberault.

Toutes les baies techniques, de taille réduite, seront installées à proximité du pylône. Les baies techniques seront raccordées aux antennes par des câbles (fibre optique).

Les autorisations administratives seront déposées par Orange.

Caractéristiques d'ingénierie

Nombre d'antennes	Existantes : 0	À ajouter : 6	À modifier : 0
Type		Panneau	
Technologies		3G / 4G / 5G	
Azimuths (S1/S2/S3)		0° 130° 230°	

Antennes

Azimut	Technologie Bande de fréquence	Hauteur Support / sol	Hauteur Support / NGF ⁽¹⁾	HBA ⁽²⁾ / sol	HBA NGF	HMA ⁽³⁾ / sol	HMA / NGF	PIRE (dbW)	PAR (dbW)	Tilt
0° 130° 230°	4G 700 MHz	38.3 m	128.3 m	25.96 m	117.96 m	27.36 m	119.36 m	31	28.85	6°
	5G 700 MHz	38.3 m	128.3 m	25.96 m	117.96 m	27.36 m	119.36 m	31	28.85	6°
	3G 900 MHz	38.3 m	128.3 m	25.96 m	117.96 m	27.36 m	119.36 m	29	26.85	6°
	4G 1800 MHz	38.3 m	128.3 m	25.96 m	117.96 m	27.36 m	119.36 m	33	30.85	4°
	3G 2100 MHz	38.3 m	128.3 m	25.96 m	117.96 m	27.36 m	119.36 m	30	27.85	4°
	4G 2100 MHz	38.3 m	128.3 m	25.96 m	117.96 m	27.36 m	119.36 m	33	30.85	4°
	4G 2600 MHz	38.3 m	128.3 m	25.96 m	117.96 m	27.36 m	119.36 m	33	30.85	4°
	5G 3500 MHz	38.3 m	128.3 m	24.77 m	116.77 m	25.27 m	117.27 m	47.6	35.4	6°

⁽¹⁾NGF = nivellement général de la France

⁽²⁾HBA = hauteur bas d'antenne

⁽³⁾HMA = hauteur milieu d'antenne

⁽⁴⁾ sans tenir compte de la variabilité des faisceaux

Azimut : orientation de l'antenne par rapport au nord géographique

PIRE (Puissance Isotrope Rayonnée Equivalente) : puissance qu'il faudrait appliquer à une antenne isotrope pour obtenir le même champ dans la direction où la puissance émise est maximale

PAR (Puissance Apparente Rayonnée) : puissance calculée en référence à une émission produite par une antenne dipôle idéale

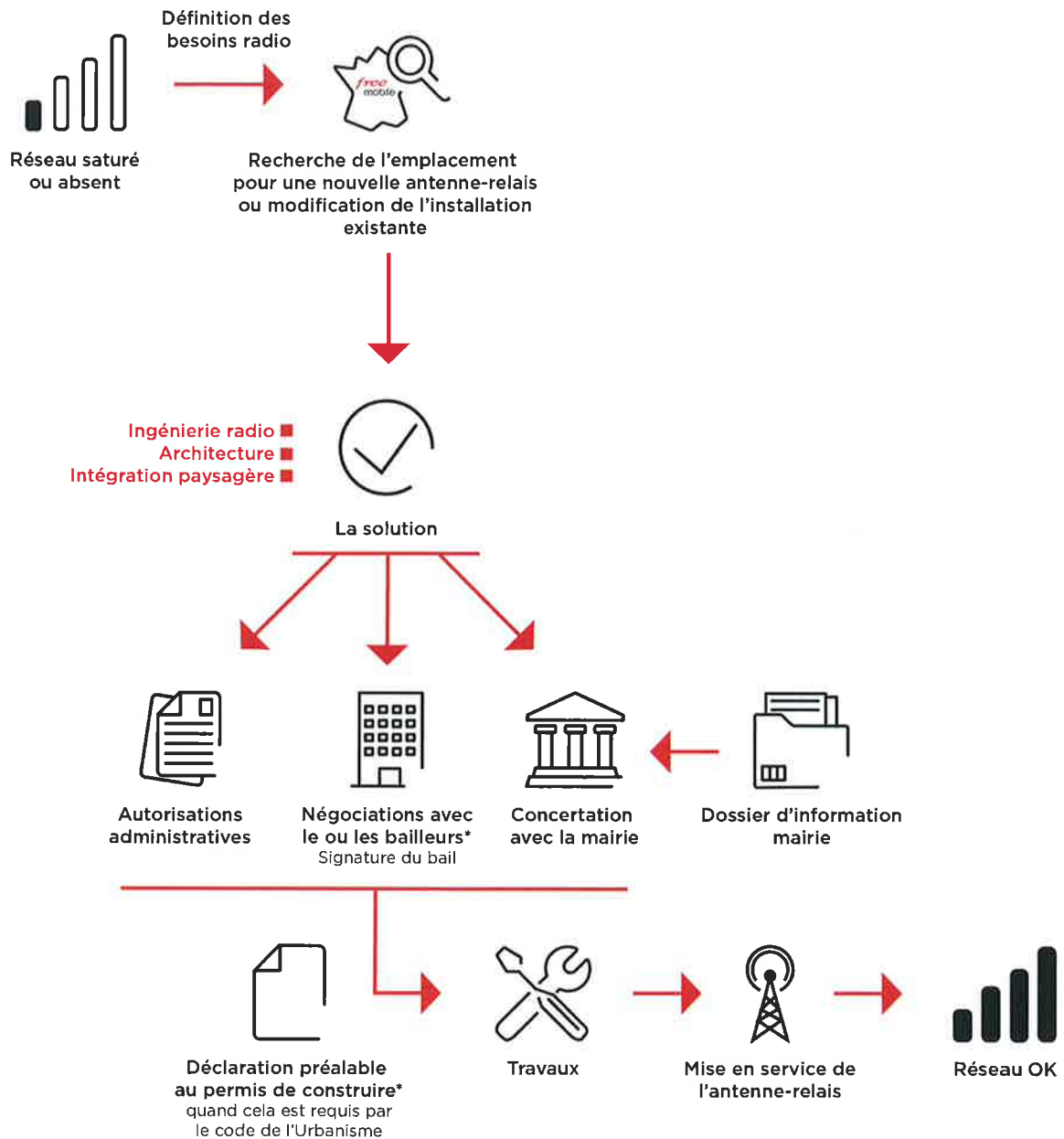
Conformément aux dispositions de l'article 1er de la loi du 9 février 2015 relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques, Free Mobile s'engage à respecter les valeurs limites des champs électromagnétiques telles que définies par le décret du 3 mai 2002.

Phases de déploiement du projet

L'installation d'une antenne-relais est un projet qui dure de 18 à 24 mois.



23206915285000160512



*Si nécessaire

3. Autorisations administratives

Autorisations administratives nécessaires

Déclaration Préalable oui non

4. Autorisation d'urbanisme

Les autorisations seront déposées par ORANGE (TOTEM)

5. Calendrier indicatif du projet

Remise du dossier d'Information (TO)	Mars 2022
Début des travaux (prévisionnel)	Mai 2022
Mise en service (prévisionnel)	Juillet 2022

Après construction du site et installation de l'énergie et transmission, l'insertion technique du site dans le réseau peut être entreprise.

L'allumage d'un site suit une procédure rigoureuse, assurant plusieurs vérifications entre exploitation et radio.

6. Adresse et coordonnées de l'emplacement de l'installation

Adresse

Chemin rural au-dessus du Cimetière
02860 BRUYERES ET MONTBERAULT

Coordonnées

Lambert II étendu

X = 696668
Y = 2504100

WGS 84

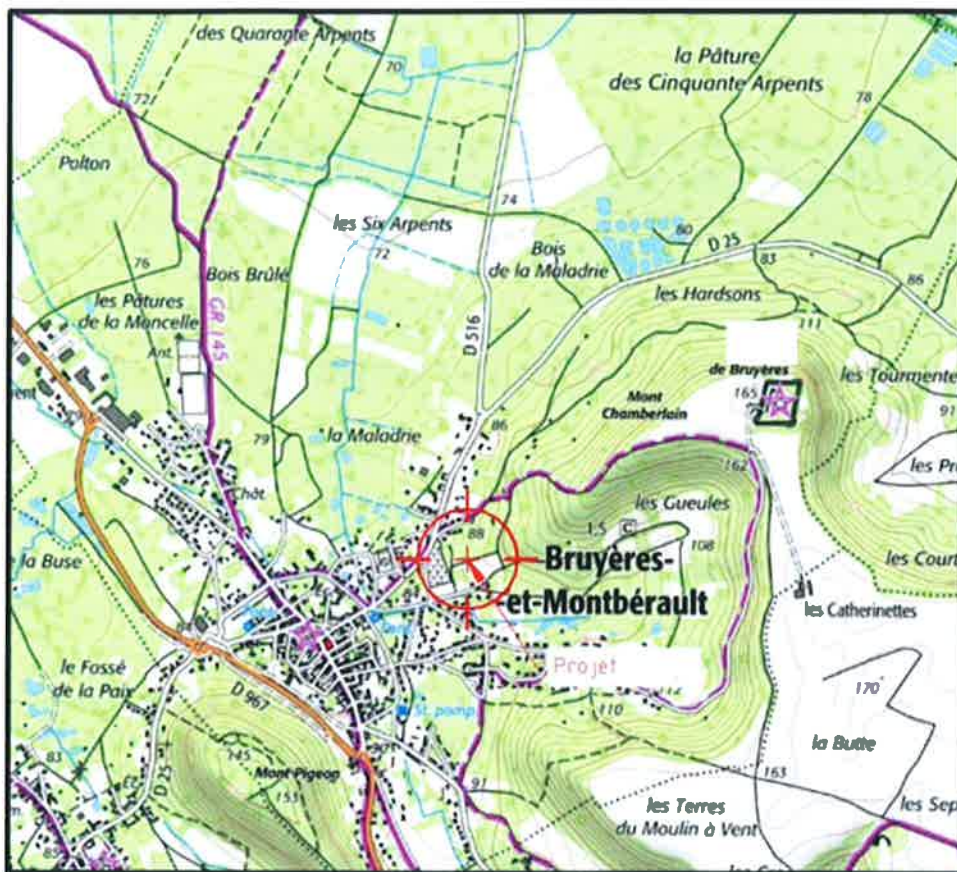
Longitude : 3.67042723
Latitude : 49.52672801



25206915285000160612

7. Plan de situation à l'échelle

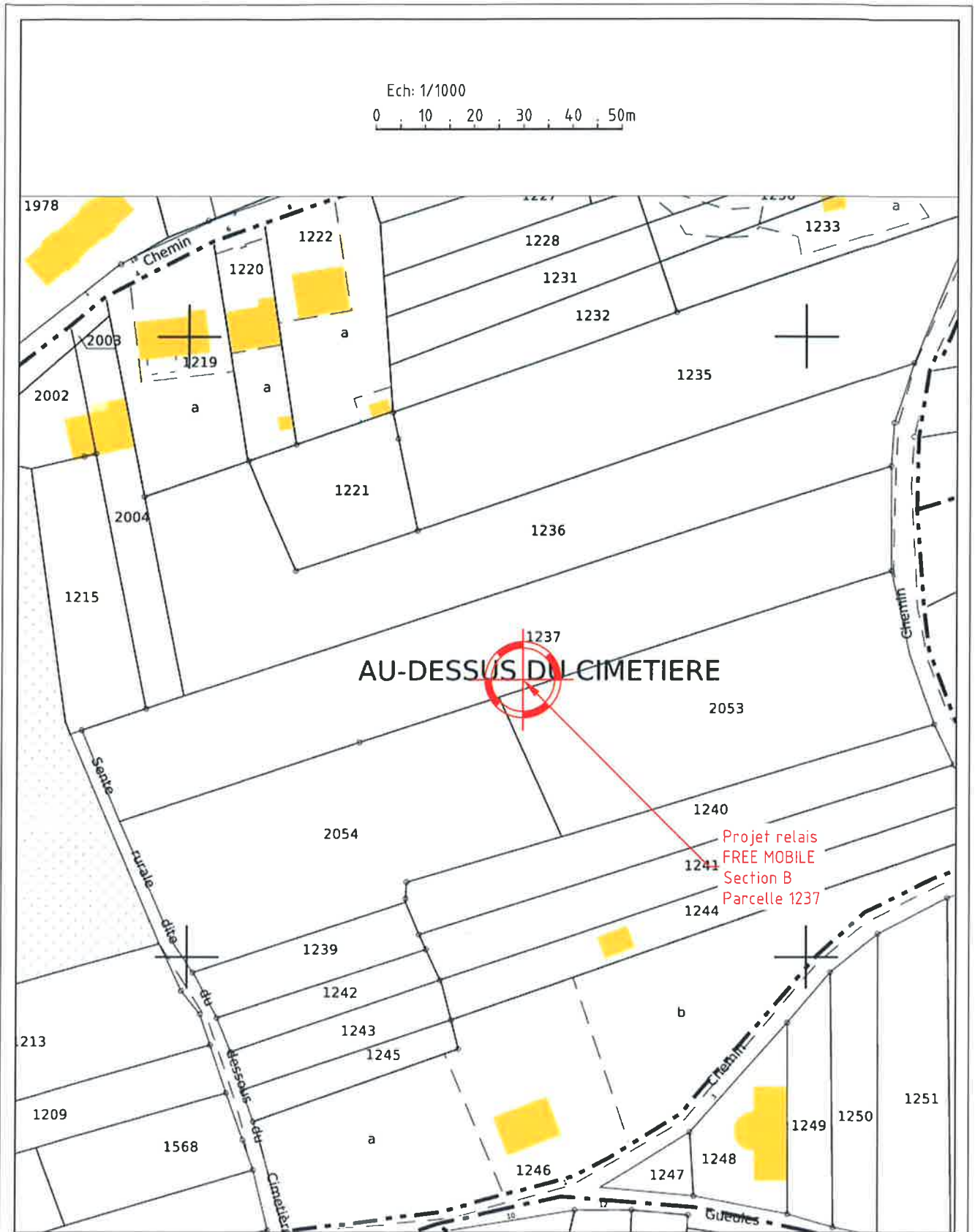
Localisation de l'installation



Description des ouvrants (fenêtres, balcons, portes) situés à moins de 10 mètres, sur le linéaire de façade concerné

Sans Objet

8. Plan de cadastre



25206915285000160712

 		BRUYERES ET MONTBERAULT	
		02860 BRUYERES ET MONTBERAULT	
		terrain au dessus du cimetière	
N° FOLIO : 02		PLAN DE MASSE	
DOSSIER : DTI		FICHER : Plans_02128_002_01_00034663A11-18_BRUYERES ET MONTBERAULT_OF_V1.dwg	
INDICE : A		ID: 02128_002_01 /34663A1	
			

9. Photographies du lieu d'implantation et photomontage avant/après

Prises de vue



Prise de vue n°1

Etat avant :



Etat après :



25206915283000140812

Prise de vue n°2

Etat avant :



Etat après :



10. Déclaration ANFR

Le projet fera l'objet d'une déclaration ANFR selon les points ci-dessous. Grâce à ces éléments, l'ANFR gère l'attribution des fréquences aux divers émetteurs et veille au respect de la réglementation.

1. Conformité de l'installation aux règles du guide DR 17* de l'ANFR ?

oui non

* Guide technique ANFR DR17 modélisation des sites radioélectriques et des périmètres de sécurité pour le public.

2. Existence d'un périmètre de sécurité** balisé accessible au public

oui non

** Périmètre de sécurité : zone au voisinage de l'antenne dans laquelle le champ électromagnétique peut-être supérieur au seuil du décret ci-dessous.

3. Le champ électrique maximum qui sera produit par la station objet de la demande sera-t-il inférieur à la valeur de référence du décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 en dehors de l'éventuel périmètre de sécurité ?

oui non

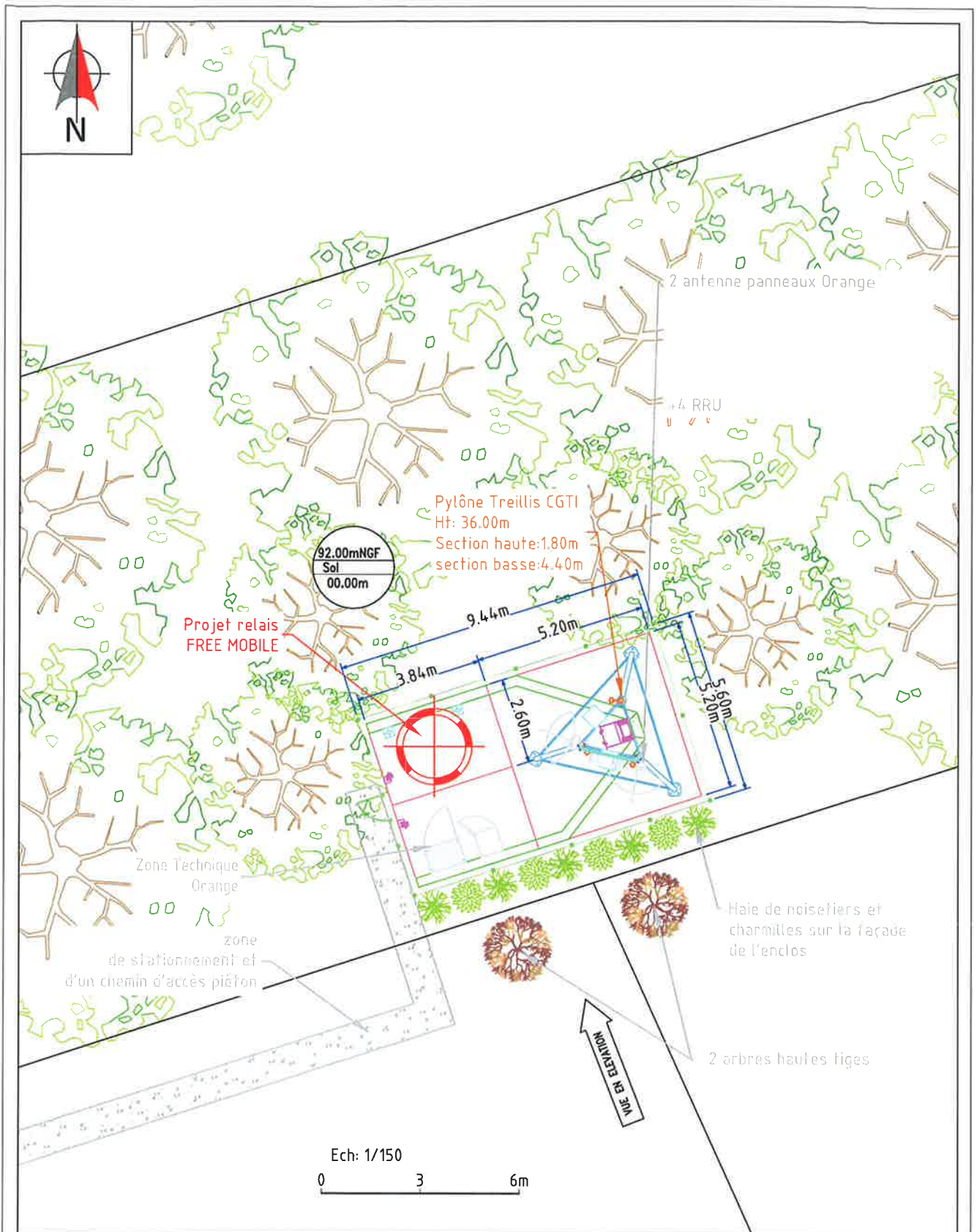
4. Présence d'établissements particuliers (établissements scolaires, crèches, établissements de soins) de notoriété publique visé par l'article 5 du décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 situés à moins de 100 mètres de l'antenne

oui non



23206915285000160912

11. Plans du projet



 		BRUYERES_ET_MONTBERAULT	
		02860 BRUYERES ET MONTBERRAULT	
		ID: 02128_002_01 /34663A1	
		terrain au dessus du cimetière	
N° FOLIO : 04		PLAN D'IMPLANTATION EXISTANT	
DOSSIER : DTI	INDICE : A	FICHER :	Plans_02128_002_01_00034663A11-18_BRUYERES ET MONTBERAULT_OF_V1.dwg



free



LES ANTENNES ET FH SONT PEINTS
AU RAL 6003

Pose de 3 antennes panneaux
5G FREE Mobile (1000x500x240)
AZ: 0°, 130°, 230°
HBA:24.77m
sur supports antennes décalés

Pose de 3 antennes panneaux 3G/4G
FREE Mobile Octo_2.80m
(2800x500x240)
AZ: 0°, 130°, 230°
HBA:25.96m

2 paraboles Iliad
HMA:29.48m
en réservation

92.00mNGF
Sol
00.00m

Zone Technique Free Mobile
à installer sur dalle béton de
plain pied à créer
Surface: 10.00m²

Pylône Treillis CGTI
Ht: 36.00m
Section haute:1.80m
section basse:4.40m

Pose de 5 modules
déportés Free Mobiles
sur chaises

Zone Technique
Orange

zone
de stationnement et
d'un chemin d'accès piéton

2 antenne panneaux Orange



+4 RRU

Ech: 1/150

0 3 6m

BRUYERES_ET_MONTBERAULT

free
mobile



02860 BRUYERES ET MONTBERRAULT

ID: 02128_002_01 /34663A1

terrain au dessus du cimetière

SNEF
TELECOM

N° FOLIO : 05

PLAN D'IMPLANTATION PROJET

DOSSIER : DTI

INDICE : A

FICHER :

Plans_02128_002_01_00034663A11-18_BRUYERES ET MONTBERAULT_OF_V1.dwg

252049715285000161012

free

2 antenne panneaux Orange

+4 RRU

Pointe paratonnerre

124.24mNGF
32.24m
Ht sommitale

127.75mNGF
35.75m
Ht pylône

124.84mNGF
32.84m
HBA Orange

2 chaises supports
modules NSN

3 déports 200mm Ht: 1.5m Ø88.9
pour les antennes 5G

Pylône Treillis CGT
Ht: 36.00m
Section haute:1.80m
section basse:4.40m

Zone Technique
Orange

Projet relais
FREE MOBILE

92mNGF
0.00m
Sol

Ech: 1/200

0 2 4 6 8 10m

BRUYERES ET MONTBERRAULT

02860 BRUYERES ET MONTBERRAULT

ID: 02128_002_01 /34663A1

terrain au dessus du cimetière

SNEF
TELECOM

N° FOLIO : 07

PLAN D'ELEVATION EXISTANT

DOSSIER : DTI

INDICE : A

FICHER :

Plans_02128_002_01_00034663A11-18_BRUYERES ET MONTBERRAULT_OF_V1.dwg

free
mobile

orange

2 antenne panneaux Orange

LES ANTENNES ET FH SONT PEINTS AU RAL 6003

130.25mNGF
38.25m
Ht sommitale

127.75mNGF
35.75m
Ht pylône

124.84mNGF
32.84m
HBA Orange

121.48mNGF
29.48m
HMA Free

117.96mNGF
25.96m
HBA Free

116.77mNGF
24.77m
HBA FREE

Pose de 3 antennes panneaux 3G/4G
FREE Mobile Octo_2.80m
(2800x500x240)
AZ: 0°, 130°, 230°
HBA:25.96m

2 paraboles Iliad
HMA:29.48m
en réservation

Pose de 5 modules
déportés Free Mobile
sur chaises

Pose de 3 antennes panneaux
5G FREE Mobile (1000x500x240)
AZ: 0°, 130°, 230°
HBA:24.77m
sur supports antennes décalés

Pylône Treillis CGTI
Ht: 36.00m
Section haute:1.80m
section basse:4.40m

Zone Technique
Free Mobile
à installer

Zone Technique
Orange

92mNGF
0.00m
Sol

Ht Sommitale:38.24m

Ht Pylône:35.75m

HBA Orange:32.84m

HMA FH FreeMobile:29.48m

HBA FreeMobile 4G:25.96m

HBA FreeMobile 5G:24.77m

252069715285000161112

Ech: 1/200



 	BRUYERES ET MONTBERAULT		ID: 02128_002_01 /34663A1
	02860 BRUYERES ET MONTBERRAULT		
terrain au dessus du cimetière		PLAN D'ELEVATION PROJET	
N° FOLIO : 08			
DOSSIER : DTI	INDICE : A	FICHER :	Plans_02128_002_01_00034663A11-18_BRUYERES ET MONTBERAULT_OF_V1.dwg

12. Documents pédagogiques élaborés par l'Etat

Sites Internet

Site gouvernemental	www.radiofrquences.gouv.fr
Sites de l'Agence Nationale des Fréquences	www.anfr.fr www.cartoradio.fr https://5g.anfr.fr/
Sites de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des postes	www.arcep.fr

Documents pédagogiques de l'Etat

Téléchargeables sur le site gouvernemental www.radiofrquences.gouv.fr

Antennes relais de téléphonie mobile	http://www.radiofrquences.gouv.fr/les-conditions-d-implantation-a16.html
Surveiller et mesurer les ondes électromagnétiques	http://www.radiofrquences.gouv.fr/surveiller-l-exposition-du-public-a95.html

Fiches ANFR

Téléchargeables sur le site www.anfr.fr

Exposition du public aux ondes: Le rôle des Maires	https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/expacement/ANFR-Brochure-exposition-aux-ondes-maires.pdf
Présentation de la 5G	https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/5G/ANFR_5G.pdf

Rapports des Autorités scientifiques et sanitaires

Rapport et Avis de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail (ANSES ex AFSSET), 15 octobre 2013, Mise à jour de l'expertise « radiofréquences et santé »

L'ANSES actualise l'état des connaissances qu'elle a publié en 2009. L'ANSES maintient sa conclusion de 2009 sur les ondes et la santé et indique que « *cette actualisation ne met pas en évidence d'effets sanitaires avérés et ne conduit pas à proposer de nouvelles valeurs limites d'exposition de la population* »

13. Engagements de Free Mobile au titre de la protection et de la santé

Free Mobile, exploitant un réseau de télécommunications tel que défini au 2° de l'article 32 du code des postes et télécommunications, certifie que, en dehors du périmètre de sécurité mentionné sur plan et balisé sur le site, les références de valeurs d'exposition aux champs électromagnétique suivantes, et fixées dans le décret n°2002-775 du 3 mai 2002 sont respectées.

Free Mobile s'engage à appliquer les règles de signalisation et de balisage des périmètres de sécurité qui lui sont propres dans les zones accessibles au public.

Free Mobile s'engage à respecter les seuils maximaux réglementaires contraignants en France conformément aux dispositions du décret **2002-775 du 3 mai 2002**. Ces seuils réglementaires, établis sur avis de l'ANSES, permettent d'assurer une protection contre les effets établis des champs électromagnétiques radiofréquences. A l'image de la grande majorité des pays membres de l'Union européenne, celles-ci sont issues de la recommandation du Conseil de l'Union européenne 1999/519/CE du 12 juillet 1999 relative à l'exposition du public aux champs électromagnétiques et conformes aux recommandations de l'OMS (Organisation mondiale de la santé).

Ce seuil, a été fixé par le Gouvernement sur la base des avis de l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail). **En tout état de cause, Free Mobile s'est toujours engagé à se conformer continuellement à toute éventuelle modification de la réglementation.**

*Valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques stipulées
par le décret 2002-775 du 3 mai 2002*

	700 MHz	800 MHz	900 MHz	1800 MHz	2100 MHz	2600 MHz	3500 MHz
Intensité du champ électrique en V/m (volts par mètre)	36	39	41	58	61	61	61

Pour garantir une sécurité maximale, ce seuil de référence a été établi de façon à garantir au niveau du public un DAS (débit d'absorption spécifique) corps entier inférieur à 0,08W/kg. Ce niveau de DAS est obtenu en appliquant un coefficient diviseur de 50 sur la mesure en deçà de laquelle aucun effet biologique n'a été observé expérimentalement.

L'Agence nationale des Fréquences (ANFR) est la garante du respect de cette réglementation. En particulier, elle délivre une autorisation pour tout projet d'installation d'un site radio électrique dans le cadre de la procédure de la commission des sites et servitudes radioélectrique (COMSIS). Une antenne ne peut émettre sans cette autorisation.

14. Engagements de Free Mobile au titre de la transparence

Free Mobile met en œuvre depuis plusieurs années un processus opérationnel de déploiement de ses sites selon les règles de **transparence et d'application du principe de sobriété de l'exposition électromagnétique découlant de la loi Abeille de 2015 et repris dans le code des communications électroniques.**

Des mesures d'information préalable des maires et de concertation sur les ondes existent en France depuis plus de 15 ans. L'Association des Maires de France et les opérateurs ont ainsi établi en 2006, un « Guide des relations entre opérateurs et communes » (GROC) veillant à ce que chaque nouveau projet d'antenne dans une commune fasse l'objet d'une information préalable du maire. Free Mobile s'engage à suivre ce guide.



2520691528S00001 00000 1E00542353664



Mairie - Bruyères-et-Montbérault
Place du Général-de-Gaule
02860 BRUYERES ET MONTBERAULT



25206915288000160112

